

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2025

Délibération n°2025.03.046

ZE de la Braconne à Mornac – Engagement de la collectivité pour la mise à disposition de foncier dans le cadre du projet H2 Charente

LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Véronique ARLOT, Catherine BREARD, Sandrine JOUINEAU, Jean-Philippe POUSSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.046**

Rapporteur : Monsieur DEZIER

ZE DE LA BRACONNE A MORNAC – ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE POUR LA MISE A DISPOSITION DE FONCIER DANS LE CADRE DU PROJET H2 CHARENTE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : DÉCARBONATION ÉNERGÉTIQUE

Enjeux : [20301 -2) ENERGIE RENOUVELABLES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :
 ODD : 7 garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, à un coût accessible
 ODD : 12 établir des modes de consommation et de production durables

Par délibération n°108, le conseil communautaire en date du 25 mai 2023 a approuvé le protocole d'accord avec le consortium H2 Charente (représenté par Hynoé développeur de solutions hydrogène et PJ Invest investisseur local) portant sur le projet de production et distribution d'hydrogène renouvelable en fédérant les entreprises locales (équipements, distributeurs, entreprises de transport, BTP...).

Par délibération n°10, le conseil communautaire en date du 20 février 2025 a approuvé d'une part, la convention de financement de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et son annexe technique, et d'autre part, la convention de partenariat Ecosystème territorial H2 Charente.

Cette dernière convention, signée entre le coordonnateur/producteur (H2 Charente) et les usagers (Bétons de l'Angoumois, GrandAngoulême, SCOTPA, SOC Transp Internat Charentais, SN TPGC, Calitom, Transports Bernon) vise à mettre en place un cadre de travail commun afin de définir les principes de coopération, les conditions nécessaires aux engagements réciproques et les modalités de résiliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Ainsi, le projet H2 Charente à dimension expérimentale, visant à décarboner la mobilité lourde sur le territoire de GrandAngoulême grâce à la production et à la distribution d'hydrogène vert, pourra se déployer tout en tenant compte des aléas relatifs à la disponibilité des matériels roulants, des coûts d'usage des véhicules hydrogène, des investissements à réaliser sur le dépôt des bus de la STGA, des incertitudes de la conjoncture économique et de la situation générale des finances publiques.

Ainsi, la société H2 Charente envisage de s'installer sur la commune de La Couronne pour son site de production et de distribution d'hydrogène renouvelable ainsi que sur les communes de Mornac et d'Angoulême pour deux sites de distribution d'hydrogène renouvelable.

Le souhait d'implantation du projet H2 Charente (1 hectare), se situe dans la ZE de la Braconne, sur les parcelles cadastrées AD 44 et AD 45. Ces 2 fonciers font partie d'un secteur à réaménager, en cours d'études, d'une superficie totale d'environ 6,3 hectares dont GrandAngoulême est propriétaire.

Le projet H2 Charente porte sur l'installation d'un point de distribution d'hydrogène d'une capacité de 1 000 kg/jour, d'une pression de 350 et 700 bars, avec une alimentation depuis la station de production de La Couronne via des trailers 300 bars.

Pour permettre une meilleure sécurisation foncière lors de la présentation de son dossier auprès de l'ADEME, la société H2 Charente a demandé à GrandAngoulême un engagement de principe pour la mise à disposition d'un bien.

Ainsi, au regard de l'avancement du projet de H2 Charente, GrandAngoulême pourrait s'engager à mettre à disposition le foncier à la société H2 Charente sous certaines conditions suspensives afin de sécuriser le dossier tant sur le plan foncier que sur le plan juridique.

Ainsi, la durée de l'engagement de GrandAngoulême pourrait être de deux ans à compter de la date exécutoire de la présente délibération après en avoir vérifié les coûts auprès des domaines.

Deux solutions pourraient être envisagées : la cession ou la mise à disposition par un bail locatif du foncier.



Je vous propose :

D'APPROUVER l'engagement de GrandAngoulême auprès de la société H2 Charente, pour la mise à disposition d'un terrain d'environ un hectare dans la ZE de la Braconne sur la commune de Mornac dans le cadre d'une cession ou d'un bail locatif. L'engagement a une durée de deux ans à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025